



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 7 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

1. Patrimoine : convention avec le SIVOM pour l'entretien de la salle des sports

M. le Maire rappelle que la compétence relative aux équipements sportifs de Mignovillard a été transférée au SIVOM du Plateau de Nozeroy le 1^{er} janvier 2019. Dans le mode fonctionnement de la salle des sports, il propose que les agents municipaux gèrent l'entretien et le fonctionnement courant de la salle en contrepartie d'une refacturation à la fin de chaque année au nombre d'heures passées. Le SIVOM reste l'autorité en charge de la gestion et du planning de la salle. Ces clauses seront formalisées dans une convention, approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Finances

Restes à réaliser, exercice 2018

M. le Maire informe le conseil municipal de sa proposition de restes à réaliser 2018 :

- Numérisation de l'état civil : 1 600 € en dépenses
- Achat de terrains à la carrière : 105 000 € en dépenses
- Réfection du mur du cimetière et plier de l'église : 23 000 € en dépenses et 7 500 € de DETR en recettes

- Ancienne gare : 20 000 € en dépenses et 9 000 € de DETR, 1 600 € de la Région et 10 000 € du Conseil départemental en recettes
- Panneaux divers : 2 000 € en dépenses
- Voirie : 45 400 € en dépenses

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater

des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

M. le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réglées avant le vote du budget, sans une autorisation préalable dans la limite de 25 % des prévisions de dépenses de l'année 2018. Le conseil municipal donne à l'unanimité l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur des montants suivants :

- c/20 - immobilisations incorporelles : 4 246,10 €
- c/21 - immobilisations corporelles : 139 020,02 €
- c/23 - immobilisations en cours : 206 364,99 €

Préparation budgétaire 2019 : investissements

M. le Maire informe du calendrier d'élaboration du budget primitif 2019. Les élus conviennent d'organiser avant le vote du budget une réunion publique d'explication et d'échange sur les sujets financiers et fiscaux à destination de la population. Cette réunion devrait avoir lieu début mars.

Demandes de subventions

En prévision des investissements de l'année 2019, le conseil municipal décide de constituer plusieurs dossiers de demande de subventions, en particulier auprès de l'État (DETR). Aux dossiers suivants s'ajoute la réfection de parties de toiture de la mairie qui a déjà fait l'objet d'une délibération.

Rénovation de l'agence postale communale : la commission départementale de présence postale a proposé à la Commune de financer la rénovation de l'agence postale dans la limite de 20 000 € TTC soit 16 667 € HT. Il s'agira de remplacer les fenêtres et la porte d'entrée, de refaire les murs, peintures et le sol PVC et de remplacer les sanitaires, pour un total prévisionnel de 19 075 € HT. La subvention sollicitée auprès du fonds de péréquation de présence postale est de 16 667 € HT.

Couverture de la passerelle de l'école : les travaux consisteront à couvrir la passerelle arrière de l'école qui est utilisée pour relier les différents bâtiments. La maîtrise d'œuvre et les travaux sont estimés à 17 000 € HT. Une subvention est sollicitée dans le cadre de la DETR à hauteur de 35 % soit 5 950 €. Compte tenu de l'utilisation partielle par l'école, il sera demandé une participation de la CCCNJ à hauteur de 35 % du reste à charge, soit en théorie 3 867,50 €.

Etude pour une chaufferie bois : les bâtiments communaux sont exclusivement chauffés avec des chaudières au fioul. Pour mieux maîtriser l'évolution des coûts dans l'avenir, valoriser les ressources locales et adopter une énergie renouvelable, la Commune envisage la création d'une chaufferie bois centrale. L'étude permettra de faire les choix les plus pertinents et d'envisager le montage financier. Son coût est estimé à 8 000 € HT maximum. Une subvention de 70 % soit 5 600 € sera sollicitée auprès de l'ADEME et/ou de la Région.

Réhabilitation de l'ancienne cure : dans la suite des discussions précédentes quant à la réhabilitation de l'ancienne cure notamment en micro crèche et locaux pour professionnels de santé, un dossier d'intention de demande de subvention sera déposé auprès de l'État pour la DETR en 2019. Le chiffrage prévisionnel des travaux est attendu dans les jours prochains par le SIDEC du Jura et servira de base au dossier de demande de subvention.

3. Communauté de communes : **mise à jour des compétences facultatives**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura dans le cadre de la mise à jour des compétences facultatives. Cette démarche est rendue nécessaire, 2 ans après la fusion des communautés de communes pour que la rédaction de ces compétences facultatives soit harmonisée. Après l'accord du conseil communautaire, l'accord d'une majorité qualifiée de communes est nécessaire.

Cette mise à jour de modifie par les contours des compétences facultatives exercées mais constitue une clarification ou une simplification de l'écriture. Cela concerne les compétences facultatives suivantes :

- Soutien au développement économique du territoire
- Développement touristique
- Actions culturelles
- Services à la population dans le domaine de la santé
- Service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme
- Prise en charge de la contribution du SDIS
- Adhésion à un syndicat mixte

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette mise à jour de la rédaction des compétences facultatives de la CCCNJ.

4. Divers

Grand débat national

M. le Maire propose que la commune participe au grand débat national en organisant en février prochain, une réunion publique au cours de laquelle la population sera invitée à faire part de ses doléances et ses propositions sur les thématiques retenues. Ce rendez-vous sera organisé un samedi matin afin de permettre au maximum d'habitants de participer. La commune n'aura qu'un rôle de modérateur et de relevé des propositions, qui seront transmises au niveau national.

Vœux aux habitants : Ils auront lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19h à la salle de réception de la salle des sports.

Repas des aînés : Il sera organisé le samedi 19 janvier 2019 à 12h.

Prochain conseil municipal : Lundi 4 février 2019.

La séance est levée à 21h45.



Le Maire,

A blue ink signature of Florent Serrette, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Florent SERRETTE